

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 24 OCTOBRE 2024
COMPTE-RENDU SOMMAIRE**

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-quatre octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VIGLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr René HODEAU, Maire.

Date de convocation : 18/10/2024

Présents : Mmes et Mrs René HODEAU, Lucette BENOIST, Éric LEGRAND, Pierrick KERLEAUX, Lysiane CHEVALIER, Fabien FAISEAU, Dominique BILLOTEY, Marine LEGRAND, Helena BAFUNNO, Gabriel CALLARD, Anne-Sophie HODEAU, Guillaume QUETTIER.

Absents excusés : Mrs Maxime DEKEUKELAERE, Claude BERTHON

Pouvoirs : Mr Maxime DEKEUKELAERE a donné pouvoir à Mr Éric LEGRAND,

Mr Claude BERTHON a donné pouvoir à Mr Pierrick KERLEAUX.

Secrétaire de séance : Mme Dominique BILLOTEY

1° - APPROBATION DE LA PRECEDENTE SEANCE :

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la séance du 12 septembre 2024.

2° - TRAVAUX SUR LE FUTUR COMMERCE MULTISERVICE :

Le maire informe que Mr CHOLET, l'architecte, a déposé le permis de construire.

Le coût estimatif de cette opération a été estimé par l'assistant à maître d'ouvrage, PJ Conseil, Mr JESUS à 451 676.00€ H.T. soit 542 011 € T.T.C.

Le maire demande à son assemblée d'établir le plan de financement sur le montant estimatif et de l'autoriser à solliciter les subventions auprès des différents organismes et tous autres co-financeurs.

Le Conseil Municipal charge le maire de lancer une consultation pour les travaux auprès des entreprises et l'autorise à établir le plan de financement et les dossiers de subventions.

3° - POINT D'AVANCEMENT SUR LE DOSSIER CVM :

Le maire informe qu'à la suite de la réunion du 17 octobre 2024, ADM bureau d'études décèle 21 kms de tronçons à risque (taux de CVM élevé), répartis par secteurs dont certains plus ou moins urgents à remplacer que d'autres.

Il convient aussi de réaliser d'autres prélèvements sur certains secteurs pour suivre les recommandations de l'ARS.

4°- DEPLACEMENT ET BORNAGE DU CR N°22 DANS LE CADRE DE LA MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLU DE LA COMMUNE EN VUE DE L'IMPLANTATION D'UN COMPLEXE HOTELIER DU GOLF :

Le maire informe son assemblée qu'il a été mis à disposition de la population le dossier de modification simplifiée du PLU de la commune en vue de l'implantation du complexe hôtelier du Golf de Lousseau.

Le dossier est consultable en mairie du 07/10/2024 au 08/11/2024, un registre est mis à disposition afin que le public puisse y formuler ses observations ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes du Val de Sully.

Dans le cadre du projet cité ci-dessus, le chemin rural n°22 qui dessert le golf doit être déplacé et borné sur les parcelles AE 131 et 132. De ce fait, la commune est obligée de mandater un géomètre pour le déplacement du chemin rural.

Le conseil municipal accepte le devis du géomètre.

5° - ADOPTION DES RAPPORTS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT EXERCICE 2023 :

Ce rapport contient, à minima, les indicateurs techniques, financiers et performances des réseaux.

Pour l'eau potable : nombres d'habitants desservis, le prix moyen du service au mètre cube, conformité microbiologique de l'eau au robinet, conformité physico-chimique de l'eau au robinet, connaissance et gestion patrimoniale des réseaux, volume non compté, conformité des performances et perte en réseau, durée d'extinction de la dette, taux d'impayés sur les factures.

Pour l'assainissement collectif : nombre d'habitants desservis, le prix moyen du service au mètre cube, le taux de desserte par les réseaux de collecte des eaux usées, connaissance et gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées, conformité des équipements d'épuration, conformité de la collecte des effluents, conformité des performances des ouvrages d'épuration, durée d'extinction de la dette, taux d'impayés sur les factures.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré adopte les rapports sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et des eaux usées pour l'exercice 2023.

6° - REMPLACEMENT DE L'AUTOMATE DE LA STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU :

Le maire informe que l'automate qui commande la station de traitement de l'eau est tombé en panne.

Afin d'éviter le dysfonctionnement de l'alimentation et la distribution de l'eau, nous ne pouvons pas attendre pour commander les travaux à la SOC qui ont remplacé l'automate (fourniture de matériel, chantier, programmation, essais et mise en service) à la somme de 24 681.00 € H.T. soit 29 617.20€ T.T.C.

Le conseil municipal donne son accord pour entériner le devis et sollicitera une subvention auprès de la Communauté de Communes du Val de Sully dans le cadre du fond de concours.

7°- DEMATERIALISATION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE :

Le maire informe que nous sommes relancés par les services de la Préfecture pour mettre en place la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité.

GIP RECIA (Groupement d'intérêt Public) a donc été sollicité pour la mise en place du service à partir du 1^{er} janvier 2025 afin de procéder à la dématérialisation des documents comptables et budgétaires, délibérations, ...

Le conseil municipal approuve l'adhésion auprès de la GIP RECIA et autorise le maire à signer la convention.

8°- AFFAIRES DIVERSES :

Travaux de voirie :

Le marquage au sol en centre bourg réalisé par l'entreprise COLAS est terminé.

Projet d'aménagement d'un équipement multisport :

Le maire informe que Mr Eric LEGRAND, 2^{ème} adjoint aux travaux a reçu Mr HUVEAU d'AGORESPACE pour une étude estimative d'un aménagement d'équipement multisport sur l'ancien terrain de tennis.

L'assemblée a donné un avis de principe pour continuer à travailler sur ce projet.

Rando de l'espoir 2024 :

Le maire informe son assemblée que Sully Espoir se mobilisera à l'occasion de ses 20 ans en faveur du téléthon du samedi 30 novembre au vendredi 6 décembre en organisant des randonnées qui traverseront tous les villages du Val de Sully.

A Viglain, elle aura lieu le dimanche 1^{er} décembre 2024 par une boucle de 9.6km

Le maire fait un appel aux élus pour organiser une collation.

Remerciements de subventions :

Le maire informe des remerciements de subvention de la MFR de Sainte-Geneviève-des-Bois.

Associations des ACPG-CATM-TOE de Viglain :

Le maire a été destinataire d'un courrier de Mr Jacky LELONG, président des ACPG-CATM-TOE, annonçant la cessation de l'association au 31 décembre 2024 faute de candidats à sa succession.

Affiché le 29 octobre 2024

Le Maire, de VIGLAIN

René HODEAU



